

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 22 mai 2024**

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 011-211100524-20240522-PV220524-AU



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame PECH Pierrette ;

Absents excusés : Monsieur LAFFON Gilles a donné procuration à Madame MARTINEZ Pascale ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 20 mars 2024
- Convention de financement avec le Département relative au projet : extension du cimetière du Villaret
- Convention de mise à disposition de terrain dans le cadre du programme très haut débit avec le SYADEN
- Convention de groupement de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo
- Choix entreprise extension cimetière du Villaret
- Candidature villages fleuris 2024
- Emplois saisonniers juillet et août 2024
- Contrat femme de ménage
- Suppression poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Distraction du domaine public communal d'une parcelle – Affaire GAUTHIER
- Vente parcelle à Monsieur GAUTHIER
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 20 mars 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide : Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Convention de financement avec le Département relative au projet : extension du cimetière du Villaret

Monsieur le Maire expose : le Département de l'Aude contribue financièrement au projet de « l'extension du cimetière du Villaret », qui s'inscrit en cohérence avec ses propres politiques et avec son engagement en faveur de l'aménagement du territoire, au maintien des services publics à la population, au développement social, culturel, à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. La convention de financement formalise et précise les modalités du soutien financier émanant des crédits départementaux, soit une subvention à hauteur de 35% d'un montant de travaux retenu de 40 100.08 euros. Par la présente convention, le maître d'ouvrage s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet de « l'extension du cimetière du Villaret »,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention de financement proposée : subvention à hauteur de 35% d'un montant de travaux retenu de 40 100.08 euros ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

Convention de mise à disposition de terrain dans le cadre du programme très haut débit avec le SYADEN

Monsieur le Maire expose : la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SYADEN est autorisé : - à occuper le domaine public de la Commune ; - à accueillir et faire exploiter le Local Technique par un opérateur exploitant ou un délégataire ; - à accueillir sur le Site les Equipements Techniques d'opérateurs tiers, ceci aux fins de limiter le nombre de Locaux Techniques et de préserver l'intégrité du paysage. Le SYADEN demande l'autorisation de la Commune, à occuper la parcelle ci-après désignée, située sur la Commune de Brousses-et-Villaret, cadastrée section B numéro 0365, lieu-dit croisement D103 & D203, sur une surface de 0,56 m2, conformément au plan de l'emprise joint en annexe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec le SYADEN, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.



Convention de groupement de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo

Monsieur le Maire expose : considérant l'intérêt que présente la Communauté de Communes de la Montagne Noire pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, la Commune de Brousses et Villaret propose d'autoriser le Président de la CDC MONTAGNE NOIRE à signer ladite Convention avec Citeo.

La Communauté assurera dans le cadre d'une action du groupement qu'elle représente des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Le conseil municipal décide à la majorité (8 voix pour, et 1 abstention) d'approuver la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo ainsi que l'adhésion à la convention de groupement et autorise la CDC Montagne Noire à agir en tant que mandataire de ce groupement et autorise son Président à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets d'emballages abandonnés que Citeo propose.

Choix entreprise extension cimetière du Villaret

Monsieur le Maire rappelle le projet au conseil municipal : Extension du cimetière du Villaret.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise A2S CONSTRUCTION d'un montant de 32 136.08€HT, soit 38 563.29€TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise A2S CONSTRUCTION pour un montant de 32 136.08€HT, soit 38 563.29€TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à lancer les travaux (les crédits sont prévus au budget à l'article 212 opération 223).

Candidature villages fleuris 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire la commune au concours Villes et Villages fleuris 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à envoyer la candidature au Département.

Emplois saisonniers juillet et août 2024

Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique dans les conditions prévues à l'article 3 I 2° de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois soit du 01^{er} juillet 2024 au 31 août 2024. Cet emploi pourra être sur quatre périodes à définir.

Contrat femme de ménage

Monsieur le Maire expose que le service ménage de la mairie justifie l'emploi d'une personne à temps non complet sur la base de 3h00 par semaine. Le conseil municipal décide à l'unanimité cet emploi à compter du 1^{er} juin 2024 pour une période d'un an.

Suppression poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison d'un avancement de grade Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2024,

Distraction du domaine public communal d'une parcelle – Affaire GAUTHIER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GAUTHIER Daniel dans lequel cette personne souhaite acquérir une parcelle appartenant au domaine public communal, et sans intérêt pour la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour sortir du domaine public la parcelle en question située au Villaret, et mandate le cabinet LEFEBVRE de Carcassonne pour établir un document d'arpentage.

Vente parcelle à Monsieur GAUTHIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition de Monsieur GAUTHIER Daniel d'acquérir une parcelle de terrains. Pour cela, il est nécessaire d'apporter quelques précisions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'en fonction du document d'arpentage qui a été réalisé, il y a lieu de régulariser la vente à M. GAUTHIER Daniel par acte notarié ; décide de vendre la parcelle nouvellement cadastrée section B n°1177 à M. GAUTHIER Daniel domicilié en cette commune ; et que le prix de vente de ces parcelles a été fixé à 20 euros le m² ; et mandate Maître Xavier ROUANET, notaire à Cuxac-Cabardès, pour établir l'acte.

Questions diverses

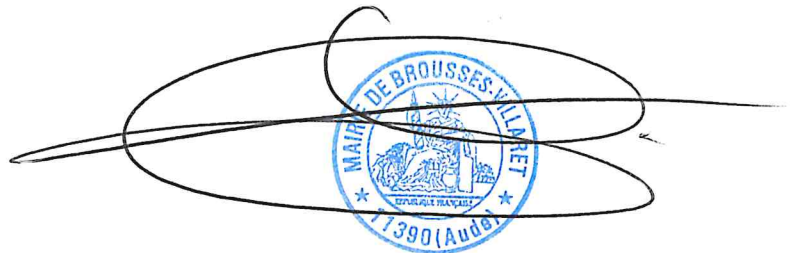
Monsieur le Maire informe que le Maire de Saint-Denis nous invite à une cérémonie d'inauguration des arbres remarquables de Bes le samedi 15 juin à 11h15.

Monsieur PETERMANN Jean-Louis informe qu'une habitante à ramener à la mairie une flèche retrouvée non loin du monument aux morts à Brousses et qu'un chat a été blessé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h40.

La secrétaire

Monsieur le Maire



Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le



ID : 011-211100524-20240522-PV220524-AU